Le 11 avril 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-212500565-20250403-D007872I0-DE

MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

HZE:

Étaient présents :

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 avril 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. François BOUSSO (à partir de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 2), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 10), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 3), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 23), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 35 incluse), Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

Mme Lorine GAGLIOLO

Etaient absents:

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 9 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 36), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 36), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 16 - Fourniture, installation, location, maintenance et entretien de sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Délibération n° 007872

Fourniture, installation, location, maintenance et entretien de sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Rapporteur: Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 2	18/03/2025	Favorable unanime

Résumé:

Afin de fournir aux usagers un service gratuit de qualité, la Ville de Besançon souhaite continuer à proposer des sanitaires publics automatiques assurant les meilleures conditions d'hygiène et de confort, accessibles aux personnes à mobilités réduites et intégrés au paysage urbain de la Ville. Il convient de délibérer pour autoriser la signature de l'accord-cadre.

I. Contexte

En 2013, le conseil municipal de la Ville de Besançon a décidé de poursuivre l'implantation sur différents sites de la commune des cabines de sanitaires publics automatiques. Un marché de location et maintenance avait alors été conclu pour une durée de 12 ans avec la société JC Decaux. Ce marché arrivant à son terme, il est envisagé de procéder au renouvellement de cette prestation.

Les 11 sites déjà installés sont les suivants : lle de France, Malraux, Epoisses, Chamars, Square Bouchot, Beaux-Arts, Micaud, Hôtel de Ville, Granvelle, Rivotte, Place des Tilleuls.

II. Caractéristiques de l'accord-cadre

Les prestations de l'accord-cadre portent sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'entretien de sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité sur le territoire de la Ville de Besançon.

Sont concernés par les 10 à 15 unités les 11 sanitaires déjà existants, auxquels il pourrait être ajouté des sanitaires dans le secteur Battant, Bersot ou Place de la Bascule, sous réserve de faisabilité technique à étudier avec le futur prestataire.

La durée de l'accord-cadre est de 15 ans, à compter de sa date de notification. Le montant de l'accord-cadre étant estimé à 4 125 000 € HT, il sera passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (en application des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande Publique) :

- Mise à disposition des sanitaires en location : les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commandes (avec un minimum de 10 sanitaires et un maximum de 15 sanitaires) passé en application des articles L. 2125-1 1° et R. 2162-1 à R. 2162.14 du Code de la commande publique) d'une durée ferme de 4 ans, qui s'inscrit dans la durée globale de 15 ans du marché.
- Maintenance : les prestations de maintenance attachées à chaque mise en service, sont conclues pour une durée restant à couvrir les besoins du marché, à compter de l'admission de chaque sanitaire par le pouvoir adjudicateur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

La Maire,

Lorine GAGLIOLO Conseillère Municipale Déléguée Anne VIGNOT